



## Secours en mer : 196

### Pourquoi appeler le 196 ?

En composant le 196, l'appelant est directement mis en relation avec le centre opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer (CROSS), seul organisme d'État compétent pour coordonner des moyens d'intervention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer.

J'appelle le **196** en tant que témoin ou victime :

- Lors d'une situation de détresse en mer,
- Lors d'une situation d'urgence en mer,
- En cas d'inquiétude pour toute personne se trouvant en mer et n'ayant pas donné de nouvelles,
- Pour tout fait observé en mer qui semble anormal,
- etc.